

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 8 AVRIL 2024

Le 8 avril 2024 à 18h55, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME MEYER, MME BAHOUgne, M. ROBERT, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL, M. BIDOUZE, administrateurs formant la majorité des membres en exercices, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTES REPRESENTÉES : MME BASQUE qui a donné procuration à M LE BREDONCHEL
MME NEOLIER, qui a donné procuration MME BOURSEAU
MME LANNELUC qui a donné procuration à M. BIDOUZE

ABSENTES : MME ROHEL, MME BOUDEAU, MME SANS,

Après s'être assuré du quorum M. le Président fait procéder à la désignation du secrétaire de séance, M. LE BREDONCHEL est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9

NOMBRE DE SUFFRANCES EXPRIMES : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 25 mars 2024

DATE DE L'AFFICHAGE : 12 avril 2024

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

RAPPORTEUR : Madame GARRIGOU

N° 022-24- OBJET : Adoption du Règlement des repas à domicile

Madame Murielle GARRIGOU, rappelle au Conseil d'Administration que le règlement intérieur de service du portage des repas à domicile a pour finalité de faciliter son fonctionnement du service. Ce dernier rappelle les conditions : générales d'accès au service, conditions de livraison, le tarif, les conditions de paiement, les obligations du service, les conditions de suspension, réclamation, respect de la loi informatique.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le projet du règlement intérieur, et le modèle de la fiche d'inscription, après avoir pris connaissance du document,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

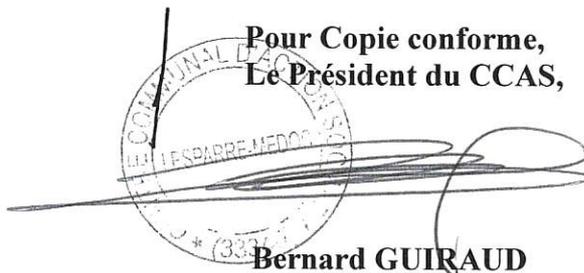
DECIDE À L'UNANIMITÉ

☞ **D'adopter**, le règlement intérieur du portage des repas à domicile et sa fiche d'inscription, annexés à la présente délibération.

☞ **D'autoriser** M. le Président à signer le règlement afférent et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A Lesparre-Médoc, le 9 avril 2024

**Pour Copie conforme,
Le Président du CCAS,**



Bernard GUIRAUD